

PROCES VERBAL du Conseil Municipal du Mardi 7 Mars 2023

Président de séance : MONAT Pascale

Secrétaire de séance : Isabelle LUGNÉ

Heure de la séance : 19h00

Membres présents : Pascale MONAT, Isabelle LUGNE, Christian GEORGES, Patrice PERRET, Hubert PONCET, Louis CANUT, Gérard SAVATIER, Christine CANUT, Bernard GARDETTE.

Membres représentés :

Absents excusés :

Absents :

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance selon l'ordre du jour adressé le 28 février 2023 par voie électronique.

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 31 janvier 2023,

- Vote des Comptes Administratifs 2022,
- Approbation des Comptes de Gestion 2022,
- Affectation des résultats,
- Subventions aux associations 2023,
- Prévisions budgétaires 2023,
- Financement participatif : Collecticity,
- Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires : Fonds Vert,
- Convention avec le Centre Médico-scolaire de Feurs, frais de fonctionnement : année scolaire 2023/2024,
- Réhabilitation Boulangerie : choix des entreprises et planning des travaux,
- Travaux en cours,
- Questions diverses.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 31 janvier 2023

Il est approuvé à l'unanimité.

I. Vote des comptes administratifs 2022,

Madame le Maire présente les détails des comptes administratifs du budget général et du budget assainissement. Ils ont été établis par la secrétaire de Mairie.

Budget général :

En section de fonctionnement : Dépenses : 199 909.66€ Recettes : 254 568.09€

Soit un résultat positif de **54 658.43€**.

Résultat de fonctionnement 2021 reporté en 2022 : 326 709,49€

Résultat d'exploitation cumulé en 2022 : 381 367.92€

Résultat d'exploitation 2022 reporté en 2023 : 381 367.92€

Soit en excédent de fonctionnement au 002 : 260 200.54€

Et 121 167.38 € en recette d'investissement

En section d'investissement : Dépenses : 144 938.40€ Recettes : 81 678.62€

Soit un résultat négatif de 63 259.78€

Résultat 2021 reporté en 2022 : -51 283.73€

Résultat cumulé 2022 : -114 543.51€

Reste à réaliser 2022 : -6 623.87 €

Résultat cumulé à reporter en 2023 : - 121 167.38 €

Budget assainissement :

En section de fonctionnement : Dépenses : 8 816.16€ Recettes : 8 838.97€

Soit un résultat positif de 22.81€

Résultat de fonctionnement 2021 reporté en 2022 : 27.66€

Résultat de fonctionnement cumulé 2022 reporté en 2023 : 50.47€

En section d'investissement : Dépenses : 4 680€ Recettes : 8 178€

Résultat d'investissement 2022 : 3 498€

Résultat d'investissement 2021 reporté en 2022 : 3 048.23€

Résultat d'investissement cumulé 2022 reporté en 2023 : 6 546.23€

Après débats et réponses aux questions, Madame le Maire quitte la salle de réunion. Isabelle LUGNÉ soumet les comptes administratifs au vote des conseillers.

Le compte administratif général de la commune est approuvé à l'unanimité.
Le compte administratif assainissement est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation des comptes de gestion 2022,

Ceux-ci ont été établis par le SGC de Roanne. Ils sont en tous points conformes aux comptes administratifs.
Madame le Maire les soumet au vote des Conseillers qui les approuvent à l'unanimité.

3. Affectation des résultats,

Madame le Maire propose d'affecter ces résultats de la manière suivante :

Budget général :

- 121 167.38€ en recette d'investissement au compte 1068
- 260 200.54€ en report à nouveau au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Budget assainissement :

- 50.47€ en report à nouveau au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

4. Subventions aux associations 2023,

Les demandes de subventions sont versées suite à une demande auprès de la commune et à l'appui d'un projet en apportant les comptes de l'association, le RIB, le CR de l'Assemblée Générale...et un dossier complet de demande de subvention :

LA RENAISSANCE D'URFÉ	150 €
COLLEGE DE NOIRETABLE :	20 €
L'ASSOCIATION DE LA GESTION DE LA MARPA :	3 000 €
L'ADMR :	200 €
LA SPA DU ROANNAIS :	102.48 €
LES SOURIRES D'URFE	100 €
LE BASKET CLUB NOIRETABLE :	50 €
MUSICADANCE	150 € + 2 fois la salle gratuite en 2023
MA P'TITE BOUTIQUE	500 € seront versés pour l'équipement de l'extension à la fin des travaux
RPI CHAUSSETERRE/CHAMPOLY/LES SALLES	20 €
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :	1 000 €
Soit un total de	5 292.48€

Le conseil municipal vote les subventions pour l'année 2023 à 6 voix pour et 3 abstentions. Pour Musicadance, Mr SAVATIER ne prend pas part au vote. Pour la MARPA, Mr CANUT et Mme MONAT ne prennent pas part au vote.

5. Prévisions budgétaires 2023,

Mme la Maire indique que la préparation du budget n'est pas assez aboutie pour en discuter lors de ce conseil.

6. Financement participatif : Collecticity,

La délibération DE_2022_04_10 du 08 avril 2022 est à modifier. Les montants et les dates de la campagne de financement participatif sont à revoir. Une délibération doit être prise pour modifier ces éléments.

7. Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires : Fonds Vert,

Mme le Maire indique qu'elle a vu avec Mme GAYTE de la CCPU ; le projet de la boulangerie ne serait pas éligible pour ce fonds. A confirmer...

8. Convention avec le Centre Médico-scolaire de Feurs, frais de fonctionnement : année scolaire 2023/2024,

1 convention sera signée, le coût est de 1.65€ par élève. Après appel à la mairie de Feurs, cette convention ne concerne que les communes qui ont une école.

9. Réhabilitation Boulangerie : choix des entreprises et planning des travaux,

LOTS	INTITULE	ENTREPRISES	MONTANT EN € HT
1	Désamiantage	SARL SADOURNY	7 664.50
2	Démolitions – gros œuvre – réseaux – façades	SAS JACQUET	147 672.47
3	Charpente bois – couverture tuiles – zinguerie	SARL ERIC GARDETTE	27 291.32
4	Menuiseries extérieures aluminium vitrées	SARL ART ET TRADITION	23 580.65
5	Métallerie	VERVAS METAL	8 031.80
6	Menuiseries intérieures bois	SAS CREABOIS	27 252.40
7	Plâtrerie – isolation – peintures	CHRISDECOR SARL	49 825.86
8	Carrelage – faïences	ARCHIMBAUD CONSTRUCTION	1 999.78

9	Sols souples	BROSSARD FRERES	1 990.73
10	Chauffage – ventilation – désenfumage – plomberie	DERORY ELECTRICITE FROID	28 017.00
11	Electricité CFO/CFA	DERORY ELECTRICITE FROID	31 192.00
TOTAL			354 518.51

Le conseil municipal valide l'ensemble des lots pour un montant de 354 518.51€ - avec 8 voix POUR et 1 ABSTENTION.

Mr Savatier demande à ce que compte tenu du coût des travaux pour la commune, une solution soit envisagée pour des travaux de réfection à minima :

Mme le Maire, souhaite savoir ce que Mr Savatier entend par « des travaux à minima » ? Les murs expertisés sont en très mauvais état, on ne peut pas poser une toiture sur un mur très détérioré. L'étage est complètement délabré : parquets prêts à s'effondrer, niveaux différents, pas de dalle de protection du four... Il est rappelé que nous sommes dans un **ERP (Etablissement Recevant du Public)**, que l'on ne peut envisager du « bricolage ». La sécurité et les normes de construction sont à respecter.

Cet équipement sera le cœur d'animation de la commune, des subventions permettront de couvrir les coûts à 80 %. Elles sont liées à la destination du projet (espace d'extension de Ma P'tite boutique, animations autour du four, espace associatif...) et à l'isolation de l'équipement aux normes.

Mme Canut souligne l'intérêt de ce projet pour la vie du cœur de village, d'autant qu'un marché bio sous le préau des Fontanettes est relancé sous l'impulsion des bénévoles de Ma P'tite Boutique. Le projet prend désormais tout son sens. La participation des habitants est encore plus largement souhaitée.

10. Travaux en cours

- Mise à disposition du jardin de l'école aux résidents de la Marpa : une cuve de récupération de l'eau des toits installée, un abri à outils réhabilité par des élus.
- Jardin d'Alice : ajouter de la terre et améliorer l'accès à la cabane.
- Livret 8 mai 2022 : une trace sera laissée suite à la cérémonie du 8 mai 2022 avec la commune de St Just en Chevalet. Louis a commencé l'élaboration du livret.
- Réflexion sur la manière de limiter les stationnements dans la cour de la halle des Fontanettes. Pas de solution qui allie à la fois l'esthétique et le fonctionnel ... à suivre

11. Questions diverses

Couverture mobile :

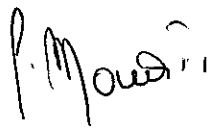
La commune de Saint Romain d'Urfé s'est engagée dans un dispositif de couverture mobile avec les communes de Les Salles, Cervières, Champoly. Cette couverture mobile doit au moins couvrir le bourg de St Romain d'Urfé. En effet le dispositif de télé assistance de la MARPA fonctionne par ce réseau. Même si aujourd'hui la couverture est assurée par des systèmes d'amplification, ce dispositif permettrait d'assurer une couverture mobile plus sécurisée. La Mairie et le bourg dans son ensemble ne sont actuellement pas couverts. Ce dossier confié par la Préfecture à l'opérateur Bouygues, fera l'objet de recherche de points cibles pour l'implantation d'une antenne. Les études sont en cours.

Convocation des candidats au poste d'agent communal : ils seront reçus à compter de vendredi 10 mars.

La locataire de l'appartement de la commune situé au-dessus de la Mairie, donne sa desdites et quittera cet appartement le 1^{er} avril. Etat des lieux à faire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23h00.

Madame la Maire
Pascale MONAT



Le secrétaire de séance
Isabelle LUGNÉ

